



## Sommaire :

- \* Brèves de la Municipalité
- \* Bourse
- \* Chiens
- \* Vide grenier
- \* Nouveaux habitants
- \* Souvenir de Noël
- \* Paroisse
- \* Gravats
- \* Bâtiment communal
- \* Prochaine parution

## Brèves de la Municipalité

- \* Ouverture de notre **déchetterie**, du 17 avril au 9 octobre 2019 : les mercredis de 18h30 à 19h30 et les samedis de 10h00 à 11h00.
- \* On **vote** les dimanches **17 mars 2019, 7 avril 2019 (2ème tour) et 19 mai 2019**. Pour tout renseignement merci de consulter les affiches au pilier public.

## Bourse

Après 34 années de bons et loyaux services, notre boursière, Madame Martine Grin a fait valoir son droit à la retraite. Elle cessera son activité le 31 décembre de cette année.

**La Municipalité met au concours un poste à 15 % de boursier(ère) communal(e)**, Les personnes répondant à ce profil et étant intéressées par ce poste sont priées de le faire savoir par écrit à la Municipalité en lui adressant son dossier de candidature et sa lettre de motivation.

### Mission principale

- \* Tenue et gestion de la comptabilité générale de la commune (budget, comptes, boucllement et présentation des comptes)
- \* Gestion des paiements, des liquidités, des emprunts, de la facturation, du suivi des débiteurs, du contentieux, des investissements, des salaires ainsi que des différents décomptes y compris les décomptes TVA
- \* Effectuer des analyses et projections financières, élaborer et rédiger les courriers y relatifs, collaborer avec la Municipalité et la Commission de gestion
- \* Procéder au relevé des compteurs d'eau
- \* Diverses tâches administratives

### Formation et expérience requise

- \* Formation comptable souhaitée mais pas exigée ou formation jugée équivalente en rapport avec la fonction avec quelques années d'expérience
- \* Parfaite maîtrise des outils informatiques

### Aptitudes

- \* Autonomie, sens de l'organisation, des priorités et des responsabilités, confidentialité
- \* Esprit d'analyse et d'anticipation
- \* Précision, exactitude, souplesse et polyvalence
- \* A l'aise dans les relations humaines et la communication

### Entrée en fonction : à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Patric Martin, Syndic au 079 332 47 91

## Recensement des chiens

La Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe, **jusqu'au 20 mars 2019**, les chiens acquis en 2018 (carnet de vaccination à présenter), les chiens nés en 2018 et restés en leur possession, les chiens vendus ou décédés au cours de l'année 2018, pour radiation, tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé.

**Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.**

## Nouveaux habitants

En 2018, nous avons accueilli dans notre village 27 nouveaux habitants. Ces derniers seront invités début 2020 en même temps que les personnes qui arriveront en 2019 dans notre commune et que les nouveaux citoyens ayant obtenu leur majorité en 2018 et 2019.

## VIDE GRENIER



**SAMEDI 6 AVRIL 2019**  
**BELMONT-SUR-YVERDON**  
**GRANDE SALLE DE 8H A 17H**

**9<sup>ème</sup>VIDE GRENIERS**

**BROCANTES-PUCES-COLLECTIONS +**  
**VINYLES ET AUTRES.**

**RENSEIGNEMENTS/RESERVATIONS**  
**Mme Madeleine Ray**  
**TEL. 024 435 16 82 / 079 773 66 45**  
**BUVETTE—PARKING**  
**ENTREE GRATUITE VISITEURS**

## Remise des sapins de Noël



Visite du Père-Noël à Belmont le samedi 15 décembre 2018 et dégustation d'une délicieuse raclette préparée avec soin par la Municipalité



### La paroisse a besoin de vous !

Vous êtes nombreux à vous engager de différentes manières dans vos vies. Certains se mettent au service de leur commune, d'autres d'une société villageoise, d'autres encore de la paroisse. Sans ces engagements, souvent à côté de la vie de famille et du travail, nos vies communes n'auraient pas la même épaisseur. Merci à ceux qui se donnent. Merci aussi à ceux qui se sont donnés. Et bienvenue à ceux qui s'engageront dans le futur. La route de l'engagement n'est pas sans fatigue, mais assurément elle enrichit la vie de ceux qui y marchent.

Nous sommes à la recherche :

- de conseillers de paroisse
- d'équipiers de villages

En mars 2019, une nouvelle législature va commencer et le fonctionnement de la paroisse va évoluer. Pour cela, nous recherchons pour chaque village, 4 à 5 personnes soucieuses de la présence chrétienne dans le village. Ces personnes seront appelées **équipiers/équipières** de village. A l'écoute de la population, les équipiers de village définiront la manière dont ils entendent vivre leur spiritualité de proximité.

Le **bureau du conseil de paroisse** sera constitué de 5 personnes (au lieu des 15 précédemment) et se réunira 9x par an et gèrera le fonctionnement de la paroisse.

Le **conseil de paroisse** se réunira 3x par an et sera constitué du bureau du conseil de paroisse et d'un représentant des équipiers de chaque village. Le conseil définit les orientations de la paroisse.

L'**assemblée de paroisse** se réunit 2x par année pour présenter le budget en automne et les comptes au printemps. Toute personne domiciliée sur le territoire de la paroisse peut y participer.

Plus sous [www.pomygressysuchy.eerv.ch](http://www.pomygressysuchy.eerv.ch). La présidente Danielle Roulier (079 743 59 40) et le pasteur Alain Ledoux (021 331 58 94) se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

*Françoise Castelier, conseillère de paroisse*

### Où puis-je déposer mes pierres et autres divers gravats ?

La commune autorise le dépôt de gravats inertes suivants :

- Pierres des champs
- Béton avec le moins de fer possible
- Tuiles non peintes

dans notre encaissement forestier (se renseigner auprès de la commune)

Les matériaux tels que les enrobés, le plâtre, le carrelage, les tuiles peintes, etc. ne doivent en aucun cas être amenés dans cet emplacement.

Ceux-ci doivent être éliminés par vos soins, via la STRID ou par une entreprise spécialisée.

Pour tout renseignement, merci de contacter Cédric Grin 079/611 43 89



## Rénovation bâtiment communal



Nous vous montrons par drone l'état des transformations en dates du 28.9.2018 et

du 5.01.2019



### Greffe Municipal

Ouvertures : lundi de 19h à 19h45  
mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : [greffe@belmont-sur-yverdon.ch](mailto:greffe@belmont-sur-yverdon.ch)

[bourse@belmont-sur-yverdon.ch](mailto:bourse@belmont-sur-yverdon.ch)

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 30 avril 2019



